



**Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
Cinquante-sixième session**

Bonn, 6-16 juin 2022

Point 15 a) à c) de l'ordre du jour

Mécanismes de marché et autres relevant de la Convention

Cadre à prévoir pour diverses démarches

Démarches non fondées sur le marché

Nouveau mécanisme de marché

Mécanismes de marché et autres relevant de la Convention

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note des travaux sur les mécanismes de marché et autres relevant de la Convention entrepris en application des dispositions des paragraphes 44, 47 et 50 de la décision 1/CP.18, y compris les informations recueillies grâce aux communications des Parties et aux documents techniques¹ et rapports d'ateliers² connexes.
2. Le SBSTA a conclu qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre le débat sur cette question et a estimé que l'examen de celle-ci était clos.
2. Le SBSTA a recommandé à la Conférence des Parties de clore l'examen de cette question.

¹ FCCC/TP/2013/5, FCCC/TP/2013/6, FCCC/TP/2014/9, FCCC/TP/2014/10 et FCCC/TP/2014/11 et Corr.1.

² FCCC/SBSTA/2013/INF.11, FCCC/SBSTA/2013/INF.12 et FCCC/SBSTA/2013/INF.13.

